



DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-68	<p>Adhésions des communes de Bénerville-sur-Mer, Trouville-sur-Mer, Bernières-sur-Mer et Gonneville-en-Auge au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 1)</p> <p>Suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments</p>	<p>Art. 1 : Accepter l'adhésion de la commune de Bénerville sur Mer au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies (niveau 1) de ses bâtiments sur la base d'une participation communale de 160 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 640 €/an,</p> <p>Art. 2 : Accepter l'adhésion de la commune de Trouville sur Mer au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies (niveau 1) de ses bâtiments sur la base d'une participation communale de 760 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 190 €/an,</p> <p>Art. 3 : Accepter l'adhésion de la commune de Bernières sur Mer au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies (niveau 1) de ses bâtiments sur la base d'une participation communale de 425 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 425 €/an,</p> <p>Art. 4 : Accepter l'adhésion de la commune de Gonneville en Auge au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies (niveau 1) de ses bâtiments sur la base d'une participation communale de 140 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 560 €/an,</p> <p>Art. 5 : Imputer le reste à charge annuel des communes, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 6 : Mettre en œuvre cette décision et signer les conventions établies à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 7 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-69	<p>Adhésion de la commune de Gonneville-en-Auge au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)</p>	<p>Art. 1 : Accepter l'adhésion de la commune de Gonneville en Auge au service de Conseil en Energie Partagé pour élaborer et suivre sa stratégie énergétique (niveau 2) de son bâtiment « Mairie » sur la base d'une participation communale de 908,20 € et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 3 740,00 €,</p> <p>Art. 3 : Imputer le reste à charge annuel de la commune, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 4 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 5 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

2021-DEC-70	<p>Convention pour la mise à disposition de 2 points de charge Mobisdec dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation du service d'auto partage de Renault Mobility en vue de son intégration dans la Délégation de service public (DSP) transport de la communauté urbaine de Caen la mer</p>	<p>Art. 1 : Prolonger l'expérimentation de mise à disposition sans contrepartie financière, de 2 points de charge (situés à Caen, 6 place de la Résistance et à Hérouville-Saint-Clair, Café des Images) pour le fonctionnement d'un service d'auto partage en partenariat avec Caen la mer et Renault Mobility jusqu'au 31 décembre 2022 maximum,</p> <p>Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
-------------	--	---

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La présidente,


Catherine GOURNEY-LECONTE